Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260625-2026_051-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026_51
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six le 8 Juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 2 Juin 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : MORAZIN Roger, RUAULT-DUBORD Marie-Claire, CHAUDAGNE Michel, LARCHER Ghislaine, SOULAINE Franck, CANEAU Evrard, TESSIER David, MAFILLE Lauriane, SALMON Patrice, NICOLON Lucie, JUPIN Mathie, CLAUSENER Sophie, FRANGEUL Marsida (arrivée à 19h26), GAILLARD Cyril, ROBIN Emeryc, CELBERT Jean-François, RICORDEL Cécile, GUEHO Fabrice.

Secrétaire de séance : SOULAINE Franck.

Absents excusés : HOUSSAIS Sylvie a donné pouvoir à Cécile RICORDEL.

OBJET : **Finances – Adhésion Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité d'Ille et -Vilaine (AMF 35) :**

M. Le Maire rappelle que la commune adhère chaque année à l'association des Maires et des Présidents d'Intercomunalité d'Ille-et-Vilaine (AMF 35).
Pour l'année 2026, la cotisation s'élève à 658,98 euros.
M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet :

Après en avoir délibéré et procédé au vote, les résultats sont les suivants :
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 18 dont 1 pouvoir.
Pour : 18 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 0

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Valide l'adhésion à l'association des Maires et des Présidents d'Intercomunalité d'Ille-et-Vilaine (AMF 35) pour un montant annuel de 658,98 € TTC pour l'année 2026.

Fait à La Chapelle-Bouëxic,
22 Juin 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN

